



Associations

Statuts : des subtilités dans l'application du droit

Dans les statuts de cette association de la Moselle, il y a une clause inhabituelle qui prévoit que le conseil d'administration peut se réunir sur convocation verbale, mais seulement si tous les membres en exercice sont présents ou représentés et sont d'accord sur l'ordre du jour.

C'est ainsi que le commissaire aux comptes a provoqué une réunion du conseil d'administration. Par contre, il y manquait le président, faisant alors l'objet d'une mise en examen et placé sous contrôle judiciaire.

Lors de ce conseil d'administration, les membres remplacent le vice-président. Le nouveau vice-président convoque une assemblée générale. Celle-ci révoque le président en tant que membre et administrateur.

Ce dernier conteste le fait que le conseil d'administration ait pu se réunir en son absence et que l'assemblée générale ait pu être convoquée par un vice-président. La cour d'appel prononce ainsi la nullité des deux réunions et en particulier des délibérations qui avaient été prises.

Cependant, la cour de cassation a désavoué les juges d'appel car ceux-ci n'ont pas recherché...

- si les irrégularités constatées étaient expressément sanctionnées de nullité par les statuts ;
- ou
- si elles avaient eu une incidence sur le déroulement des délibérations.

Conclusion : il n'est pas inutile d'inscrire dans des statuts que des irrégularités entraînent expressément la nullité des délibérations.



Télévision

Dimanche 23 juin, à 20 h 55, sur Arte *Mississippi Burning*, d'Alan Parker

Le dimanche 23 juin, à 20 h 55, sur Arte (TNT 7), ceux qui ne s'intéressent pas du tout au football ont la possibilité de (re)découvrir le film américain d'Alan Parker, *Mississippi Burning* (1988, 2 heures), avec Gene Hackman et Willem Dafoe. Un « implacable réquisitoire contre le racisme », souligne *Télé Z*.

Pour tout savoir sur ce film, lire l'article que nous lui consacrons sur le site Internet du CÉAS (www.ceas53.org/), rubriques « Société », puis « Racisme et discriminations » : « De la réalité à la fiction et de la fiction à la réalité – *Mississippi Burning* a-t-il pu avoir un impact ? »

Le film est inspiré de faits réels qui se sont déroulés aux États-Unis, dans le Mississippi, en 1964... et qui ont connu de nouveaux prolongements judiciaires en 2005, plus de quarante ans après les faits.

À partir d'une séquence du film, notre article montre comment la Bible est utilisée dans certains milieux pour légitimer la ségrégation, voire les crimes racistes.





Un conseiller municipal averti...

Dans le Puy-de-Dôme, une conseillère municipale a participé à trois réunions du conseil municipal alors qu'elle était en arrêt de travail. Appliquant le code de la sécurité sociale, la Caisse primaire d'assurance maladie (Cpam) lui a réclamé le remboursement de l'ensemble des indemnités journalières qui lui ont été versées dans le

cadre de son arrêt de travail, soit plusieurs milliers d'euros.

Pourtant, l'arrêt de travail autorisait les sorties libres... Cherchez l'erreur ! Il fallait que le médecin précise expressément, sur l'arrêt de travail, que les activités liées au mandat municipal sont autorisées...



À vos agendas



Le dimanche 23 juin, à Sainte-Suzanne Visite commentée de la forteresse

Le dimanche 23 juin 2019, à 16 h, visite commentée de la forteresse avec le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (Ciap) du château de Sainte-Suzanne. « *De l'occupation gauloise à la création de l'extension contemporaine contre le logis en 2009, l'histoire du peuplement sur l'éperon rocheux du château est prétexte à dresser un panorama de l'Antiquité à nos jours. Devant les remparts du Moyen Âge, le médiateur expliquera les techniques de fortification. Dans le donjon, il fera revivre*

le mode de vie des seigneurs au XI^e siècle.

Face au logis, il montrera la manière de concevoir une façade dans les règles de l'art chères aux bâtisseurs au début du XVII^e siècle. »

Tarif : 2 euros. Rendez-vous dans la cour de la forteresse.



Le dimanche 23 juin, à Saint-Martin-de-Connée Visite à deux voix à la chapelle du Chêne

Le dimanche 23 juin, à 15 h, un guide-conférencier du Pays d'art et d'histoire des Coëvrons-Mayenne contera « *l'histoire étonnante de la chapelle du Chêne qui s'est construite autour d'un chêne majestueux aux vertus miraculeuses toujours recherchées par les nombreux pèlerins qui s'y rendent chaque année* ». Ensuite, un médiateur de l'association Mayenne Nature Environnement (MNE) fera découvrir la « *vie aquatique insoupçonnée* » qu'abrite le site, à proximité de pièces d'eau.

Tarif : 5 euros ; tarif réduit à 3,50 euros ; gratuit pour les moins de 18 ans et étudiants. Rendez-vous devant la chapelle.

